

M. Nowlan: J'apprécie la décision de Votre Honneur jusqu'à un certain point. La règle est nouvelle ici. Sauf erreur, le libellé dit quelque chose comme qu'on ait disposé de la question, mais je n'ai pas le Règlement devant moi. Quand la Chambre refuse son consentement unanime à une motion proposée deux ou trois jours ou deux ou trois semaines auparavant, c'est sûrement une façon d'en disposer.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Cette règle a 100 ans; elle n'est certes pas nouvelle.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je proposerais que la Chambre accepte votre proposition, soit que le débat sur la motion soit reporté jusqu'à ce que les représentants des quatre partis se soient entendus sur le moment opportun de la débattre. Nous en trouverons peut-être le temps ce soir ou demain. La Chambre accepte que la motion soit mise en délibération. Elle veut débattre la question. Nous devrions sûrement pouvoir nous entendre sur le moment de le faire.

Au besoin, je serais prêt à proposer l'ajournement du débat. L'ennui, c'est que la motion serait alors inscrite sous les ordres émanant du gouvernement. Et cela, je veux éviter de le faire à moins que le leader du gouvernement à la Chambre nous donne l'assurance qu'on en fera l'appel. Pour l'instant, il serait plus utile que la Chambre accepte de reporter la motion jusqu'à ce que les leaders à la Chambre se soient réunis et entendus sur le moment opportun de la débattre.

[Français]

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur le président, l'importance de la question est évidente, et nous appuyons la proposition que vous avez faite.

Comme nous sommes les principaux députés concernés aujourd'hui, étant donné qu'il s'agit d'un jour prévu pour la période des subsides se terminant le 30 juin 1972, et qu'une motion a été inscrite au *Feuilleton* au nom de l'honorable député de Kamouraska (M. Dionne), il semble que nous ne pouvons amorcer immédiatement un débat sur un autre sujet. Compte tenu de l'entente antérieure, et à moins que les différents partis s'entendent de nouveau pour tenir cet important débat à un moment agréable aux quatre partis, il me semble que la priorité du jour devrait être la journée de l'opposition, et le débat que l'on a tenu jusqu'ici a malheureusement empiété sur le temps qui devait être consacré à l'importante question que nous soulevons aujourd'hui.

[Traduction]

M. l'Orateur: La présidence trouve sensé l'argument invoqué par le député de Lotbinière. Nous pourrions évidemment nous attirer des ennuis, si nous ne décidions pas d'accorder la priorité au débat prévu aux termes d'une motion de subsides. Voilà pourquoi je me suis empressé de le signaler en premier lieu. J'espère que les leaders à la Chambre pourront s'entendre au sujet de la tenue de ce débat. Nous pourrions peut-être entendre maintenant le leader du gouvernement à la Chambre.

L'hon. M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, j'accepte sans réserve la proposition portant que la journée habituelle des subsides se poursuive. Il serait malheureux de priver le Crédit social de sa journée à la Chambre. Je conviens aussi que nous devrions nous réunir et, entre-

[M. l'Orateur.]

temps, reporter la motion jusqu'à ce que nous soyons tous d'accord quant au moment d'en faire l'appel. Nous pourrions peut-être discuter de l'opportunité de la présenter lors d'une journée du gouvernement ou d'une de l'opposition. J'espère que nous pourrions nous entendre là-dessus.

L'hon. M. Stanfield: M. l'Orateur, nous ne sommes pas ici pour badiner. Le gouvernement a accepté de mettre la motion aux voix. Il reconnaît que ce serait injuste envers le Crédit social de débattre la question aujourd'hui. Il a réservé la journée de demain à la motion de subsides du Nouveau parti démocratique; on ne devrait pas non plus intervenir à ce sujet. Puisque le gouvernement a accepté de mettre la motion aux voix, son leader à la Chambre devrait accepter de bonne grâce que l'on débattre la motion le prochain jour réservé aux mesures d'initiative gouvernementale.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. On ne semble pas s'entendre sur la décision à prendre. A mon avis, la présidence n'a pas le choix; elle doit donner la parole au député de Fraser Valley-Est. En attendant, il pourrait sans doute y avoir consultation au niveau supérieur pour décider s'il faut suspendre le débat; plus tard cet après-midi, nous pourrions procéder à l'étude de la motion présentée par le député de Kamouraska.

M. Jerry Pringle (Fraser Valley-Est): Monsieur l'Orateur, je dirai au départ qu'étant donné l'urgence de la question, j'ai estimé qu'il y aurait lieu de proposer cette motion aujourd'hui.

Des voix: Bravo!

M. Pringle: Je suis d'accord avec les députés qui ont déclaré que nous devrions nous en tenir à l'ordre du jour et ne pas empêcher la présentation de la motion du Crédit social. Je vous assure, Votre Honneur, que je suis tout à fait prêt maintenant à faire valoir les raisons pour lesquelles j'ai présenté cette motion. A titre de motionnaire, je suis prêt à amorcer le débat.

Des voix: Bravo!

M. Pringle: Je suis également prêt à accepter qu'on décide de l'étudier plus tard car je ne veux d'aucune façon empêcher l'étude de la motion dont la Chambre est saisie en ce jour de l'opposition. Je serai donc bref.

• (1450)

Je pourrais dire, à l'intention des députés qui ricanent derrière moi, que j'habite à trois milles environ de l'emplacement de cette fuite.

M. Bell: Où étiez-vous lundi?

M. Pringle: Pour répondre au député, j'ai atterri lundi à Abbotsford, en Colombie-Britannique, et me suis attaqué d'emblée à ce problème. Je tiens aussi à signaler que j'étais accompagné d'un ministre important du gouvernement de cette province. Nous n'avons pas enquêté seulement sur cette fuite de pétrole, mais aussi sur les inondations qui sévissent en Colombie-Britannique, problème que mes vis-à-vis passent sous silence.

Des voix: Oh! oh!